

Question présentée par le député :

M. Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 22 avril 2020

Question écrite urgente

Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il lancé la police contre la Caravane de solidarité ? Que fait de son côté le Conseil d'Etat pour assurer la distribution de colis alimentaires aux personnes dans le besoin ?

Le délit de solidarité a été actionné à Genève. Samedi 18 avril, des policiers sont intervenus pour stopper une opération de distribution de nourriture à 150 personnes dans le besoin par la *Caravane de solidarité*. Ils ont séquestré la camionnette et les bénévoles, leur intimant l'ordre d'effacer les vidéos de leur interpellation. La personne impliquée est menacée de plainte pénale. Selon les témoignages des personnes présentes, les espaces de 2 mètres étaient respectés entre les personnes présentes. Lors des distributions précédentes, des policiers étaient venus et avaient même encouragé cette distribution de nourriture en affirmant que *c'est très bien de faire cela*.

Je remercie le Conseil d'Etat de nous indiquer :

- *Quelle est l'appréciation que fait le Conseil d'Etat d'une telle criminalisation d'une opération de solidarité ?*
- *Pourquoi la police, après avoir encouragé la distribution, l'a-t-elle subitement réprimée le 18 avril ?*
- *Qui a donné l'ordre d'arrêter et de criminaliser cette opération de solidarité ?*
- *Quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat a entreprises depuis le début de la crise du Covid-19 pour assurer une distribution alimentaire aux personnes dans le besoin ?*

- *A combien de reprises la protection civile a-t-elle été engagée pour de telles opérations ?*
- *Combien de personnes sont actuellement dans une situation telle qu'elles ont un besoin urgent de recevoir des colis alimentaires ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.